

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 5 mai 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

**1- Ouverture de la séance**

À 20h00, le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

**2- Adoption de l'ordre du jour**

2014-05-100

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Vérification financière 2013 : dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
  - 4.3 État comparatif des revenus et dépenses
  - 4.4 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal : modification
- 7- Demande de modification au règlement numéro 2012-400 (programme d'aide à la revitalisation pour la construction résidentielle)
- 8- Vente pour taxes impayées : 2<sup>e</sup> avis de rappel
- 9- Fondation Collège Santé : paiement de la contribution 2014
- 10- Ajout d'équipements au puits d'eau potable : décompte progressif No 3
- 11- Bacs obligatoires pour la collecte des ordures
- 12- Achat de bacs de récupération
- 13- CPTAQ : demande de changement d'usage sur le lot 4 391 000 (matricule 4126-72-7037)
- 14- Fête nationale 2014 :
  - 14.1 Contrat d'achat et d'assurance des feux d'artifice
  - 14.2 Contrat de location d'une partie du lot 4 392 150
  - 14.3 Autorisation à conclure certains contrats
- 15- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 16- Varia
- 17- Période de questions
- 18- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- Approbation des procès-verbaux**

**2014-05-101**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- Affaires financières**

**4.1 Comptes à payer**

**2014-05-102**

Une liste des comptes à payer au 5 mai 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 65 779,39 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**4.2 Vérification financière 2013 : dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur**

**2014-05-103**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le tout conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

ET RÉSOLU :

- d'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2013, tels que préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et présentant un surplus de 196 359 \$;
- de publier le document intitulé « Sommaire de l'information financière consolidée – Exercice terminé le 31 décembre 2013 » sur le site Internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 État comparatif des revenus et dépenses**

2014-05-104

Conformément à l'article numéro 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal un état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de cet état comparatif des revenus et dépenses, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.4 Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

**5- Correspondance**

2014-05-105

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 5 mai 2014. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Centres d'examen pour les pompiers : demande d'appui**

Le dossier concernant les centres d'examen pour les pompiers est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

**Transport adapté – Révision du financement du MTQ : demande d'appui**

2014-05-106

Considérant qu'au cours de l'année 2011, la MRC du Haut-Richelieu a appuyé les démarches de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) afin que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) préserve le

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

financement du transport adapté au taux initial et les modes d'ajustement de sorte à préserver le niveau de service du transport adapté;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a maintenu les modifications, lesquelles ont pour effet de se répercuter sur les finances municipales;

Considérant que le transport adapté est une responsabilité obligatoire des municipalités;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec détient un rôle clé dans ce domaine d'activités et qu'il est impératif qu'il soutienne financièrement les différents programmes en transport;

Considérant l'augmentation des coûts de l'essence, l'organisation et la logistique du transport adapté;

Considérant les distances parcourues sur le territoire du Haut-Richelieu;

Considérant l'augmentation très marquée des besoins en hémodialyse, lesquels ne cesseront de croître au cours des prochaines années;

Considérant que la répartition des coûts du transport adapté doit être équitable et qu'il faut éviter l'injustice et l'iniquité envers les plus petits milieux;

Considérant que la participation de plusieurs municipalités vise la cession de terrains à des organismes pour faciliter l'implantation de résidences d'hébergement pour personnes handicapées;

Considérant que la diminution d'aide financière du Ministère des Transports du Québec de l'ordre de 25 % impacte directement sur la contribution des municipalités de même que sur la tarification des usagers;

Considérant la résolution numéro 13562-14 de la MRC du Haut-Richelieu demandant au MTQ de réviser sa contribution financière au financement du transport adapté de sorte à l'augmenter de 25 %;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
- que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville demande au Ministère des Transports du Québec de réviser sa contribution financière au financement du transport adapté de sorte à l'augmenter de 25 %;
- de mandater le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, Monsieur Michel Fecteau, afin de rencontrer les autorités du Ministère des Transports du Québec en vue d'expliquer les effets négatifs constatés depuis que le Ministère a diminué sa contribution;
- de transmettre la présente résolution à la MRC du Haut-Richelieu ainsi qu'au Ministre des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

**6- Attribution des tâches aux membres du Conseil municipal :  
modification**

2014-05-107

Considérant qu'à titre de conseillère municipale, Madame Diane Thériault siège à plusieurs comités et demande à être remplacée au Comité de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de nommer Madame la conseillère Carole Laroche à titre de représentante de la Municipalité au Comité de la bibliothèque, en remplacement de Madame la conseillère Diane Thériault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7- Demande de modification au règlement numéro 2012-400 (programme d'aide à la revitalisation pour la construction résidentielle)**

2014-05-108

Considérant la demande de bonification du programme d'aide à la revitalisation pour la construction résidentielle (règlement numéro 2012-400) de Monsieur Fritz Leutwyler pour le Projet domiciliaire Entre 4 Monts inc.;

Considérant que le programme actuel offre un crédit de taxe foncière équivalent à deux ans sur une période de trois ans;

Considérant que selon *l'Entente relative aux travaux municipaux pour le développement entre le rang de la Rivière Est et la montée des Écossais (zone Ra-10) phase numéro 1*, la Municipalité effectuera l'ensemble des travaux d'asphaltage et en assumera le coût, ce qui représente une économie substantielle pour le développement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de ne pas modifier le règlement numéro 2012-400 établissant un programme d'aide à la revitalisation pour la construction résidentielle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8- Vente pour taxes impayées : 2<sup>e</sup> avis de rappel**

2014-05-109

Considérant qu'une liste des arrérages de taxes impayées au 31 décembre 2013 est remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de transmettre, par courrier recommandé, un 2<sup>e</sup> avis de rappel aux propriétaires ayant un solde à payer supérieur à 50 \$ au 31 décembre 2013, en leur indiquant que tout compte antérieur à l'année 2014 sera assujéti à la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes et que la date limite pour effectuer le paiement est fixée au 27 juin 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

2014-05-110

**9- Fondation Collège Santé : paiement de la contribution 2014**

Considérant que depuis l'année 2008, la Municipalité contribue financièrement à la Fondation Collège Santé afin de supporter les activités de la Clinique médicale du Collège;

Considérant que la contribution financière pour les années 2008 et 2009 était de 5,00 \$ per capita par année;

Considérant que depuis l'année 2010, une majoration à raison de 10,00 \$ per capita a été demandée à chacune des municipalités participantes;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a, jusqu'à ce jour, accepté de contribuer à la Fondation Collège Santé en fonction de sa population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de verser la contribution financière demandée pour l'année 2014, soit 10,00 \$ per capita, à l'exception du montant supplémentaire de 383,11 \$ pour les taxes municipales que doit payer la Clinique.

Dissidents : Madame la conseillère Diane Thériault et Monsieur le conseiller Gaétan Coutu.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

2014-05-111

**10- Ajout d'équipements au puits d'eau potable : décompte progressif No 3**

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a octroyé le contrat pour l'ajout d'équipements au puits d'eau potable à Nordmec Construction inc. (réf. résolution No 2013-05-107);

Considérant la lettre datée du 14 avril 2014 de la firme d'ingénierie Les Services EXP recommandant le paiement du décompte progressif No 3 des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 7 324,58 \$ (taxes incluses et retenue de garantie de 5 %) à Nordmec Construction inc. pour le paiement du décompte progressif No 3 des travaux relatifs à l'ajout d'équipements au puits d'eau potable;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le décompte progressif No 3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**11- Bacs obligatoires pour la collecte des ordures**

Monsieur le maire Mario van Rossum informe les membres du Conseil municipal qu'au cours des prochains mois, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu rendra obligatoire l'utilisation du bac vert pour la collecte des ordures ménagères. Compte tenu de cette décision, Compo-Haut-Richelieu désire savoir quelles sont les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu qui ont l'intention de se joindre à ce projet cette année.

Pour l'instant, les membres du Conseil municipal ne désirent pas adhérer à ce projet. Ils demandent qu'un communiqué soit publié dans le bulletin municipal *La Flûte* pour suggérer aux citoyens d'acheter un bac vert pour la collecte des ordures ménagères (modèle à prise européenne) et pour les informer que l'utilisation de ce bac deviendra obligatoire à partir de 2015.

**12- Achat de bacs de récupération**

2014-05-112

Considérant qu'il serait opportun que la Municipalité procède à l'achat de quelques bacs de récupération afin de les conserver en réserve;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de cinq bacs de récupération chez Compo-Haut-Richelieu, au coût de 110 \$ l'unité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13- CPTAQ : demande de changement d'usage sur le lot 4 391 000  
(matricule 4126-72-7037)**

2014-05-113

Considérant que le lot 4 391 000 est utilisé à des fins résidentielles;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

Considérant que le lot 4 391 000 est situé dans la zone Mic-3 (mixte industrielle et commerciale) et que la demande vise un commerce de détail avec une partie résidentielle à l'étage;

Considérant que cet usage est permis dans la zone;

Considérant que la demande répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, le lot étant déjà utilisé à d'autres fins que l'agriculture;

Considérant que des espaces appropriés pour cet usage sont disponibles sur le territoire de la Municipalité;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No 2014-101);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter la demande de modification d'usage pour le lot 4 391 000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14- Fête nationale 2014**

**14.1 Contrat d'achat et d'assurance des feux d'artifice**

2014-05-114

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat d'achat et d'assurance des feux d'artifice ainsi que l'*Entente de dépôt* avec la firme Royal Pyrotechnie inc.;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le *Formulaire d'autorisation pour feux d'artifice et achat de pièces pyrotechniques*;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 2 898,50 \$ à titre d'acompte pour l'achat des feux d'artifice.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

**14.2 Contrat de location d'une partie du lot 4 392 150**

2014-05-115

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de location d'une partie du lot 4 392 150 appartenant à Ferme Ranchdale inc., et ce, pour la présentation des feux d'artifice.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.3 Autorisation à conclure certains contrats**

2014-05-116

Considérant que certains contrats restent à conclure pour les activités de la Fête nationale 2014;

Considérant le budget au montant de 22 600 \$ préparé par Madame Alissa Gosselin-Audet, coordonnatrice des loisirs, et déposé lors de la séance ordinaire du 8 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice générale à conclure certains contrats relativement à la Fête nationale 2014, et ce, à la condition que le tout respecte le budget déposé lors de la séance ordinaire du 8 avril 2014 (réf. résolution No 2014-04-91).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités**

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois d'avril 2014.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

**16- Varia**

**16.1 Bibliothèque : budget pour l'année 2014**

2014-05-117

Considérant que le Club Or et Argent de Ste-Brigide a cessé ses activités et a remis à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville un montant de 3 236,30 \$ devant servir spécifiquement à la bibliothèque;

Considérant que la Municipalité a octroyé une subvention de 5 000 \$ à la bibliothèque pour la réalisation du nouvel aménagement, ce montant devant être versé sur présentation de factures (réf. résolution No 2014-04-92);

Considérant que le budget initial de l'année 2014 pour le fonctionnement de la bibliothèque est de 7 300 \$;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de transmettre une lettre à l'école Notre-Dame-du-Sourire ainsi qu'au Conseil d'établissement de l'école expliquant que le budget total pour le fonctionnement de la bibliothèque est de 10 536,30 \$ (7300 \$ + 3236,30 \$) et que la subvention de 5 000 \$ octroyée pour la réalisation du nouvel aménagement de la bibliothèque fait partie du budget de fonctionnement de 10 536,30 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.2 Terrain de balle : lumières**

**2014-05-118**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de transmettre une lettre au responsable du Comité de balle pour l'aviser que les lumières du terrain de balle doivent être éteintes après chaque activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.3 Entretien de la montée des Écossais : demande à la Ville de Farnham**

**2014-05-119**

Considérant la résolution numéro 2013-10-222 demandant à la Ville de Farnham de procéder à des travaux de rapiéçage de la montée des Écossais pour la section située sur son territoire;

Considérant que la Municipalité n'a pas reçu à ce jour de réponse concernant l'entretien de ce tronçon de route;

Considérant que l'état de la chaussée s'est dégradé à un point tel qu'il est possible de voir un ancien pont de bois parce qu'il n'y a plus d'asphalte qui le recouvre;

Considérant que la sécurité des usagers de la route est mise en cause vu l'état de dégradation avancée de la chaussée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de demander à la Ville de Farnham de procéder à un entretien convenable de la section de la montée des Écossais située sur son territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.4 Remerciement à Messieurs Stéphane Surprenant et Yannick Robert**

**2014-05-120**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de transmettre une lettre à Messieurs Stéphane Surprenant et Yannick Robert, afin de les remercier pour le travail accompli à titre de bénévoles responsables de trouver un coordonnateur des loisirs pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (réf. résolution No 2014-01-20).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 5 mai 2014**

2014-05-121

**16.5 Remerciement à Mesdames Francine Belzile et Francine Lévesque**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de transmettre une lettre à Mesdames Francine Belzile et Francine Lévesque, afin de les remercier pour le travail accompli à titre de bénévoles pour la bibliothèque municipale, et ce, pendant de nombreuses années.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17- Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

2014-05-122

**18- Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire